

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CL3

présenté par
M. Collard
-----**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	300 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	300 000 000
TOTAUX	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder de 300 000 000 € les crédits consacrés à l'ANRU .

Ces crédits seraient soustraits de crédits affectés à la politique de la Ville. En effet, c'est avec constance que la Cour des comptes critique e les sommes qui y sont englouties sans résultat tangible.